



Abusée par un naturopathe

Par **Juliana_old**, le **17/10/2007** à **07:58**

Bonjour,

Avec recul, je m'aperçois qu'un naturopathe peu scrupuleux a abusé de mon état actuel de fragilité (graves soucis de santé familiaux en septembre, fatigue psychologique, émotionnelle), pour me vendre des produits naturels...en ai eu pour une petite fortune (2 x 330 euros), sachant aussi que je suis en recherche d'emploi.

Habituellement, je m'en serai aperçue mais j'ai eu affaire à un manipulateur - qui m'a montré par A + B, après scan de mon corps, que je n'étais pas malade mais avais quelques soucis à soigner dès maintenant si je ne veux avoir des problèmes plus tard...suis ressortie plus malade qu'en entrant - qui a vu en moi la proie idéale...ne pouvais avoir le recul nécessaire sur le moment...

J'ai fait deux chèques jeudi 11/10/07...je voulais au moins faire opposition sur le dernier, que j'ai demandé à ne tirer qu'en décembre... et renvoyer en chronopost ou recommandé la moitié des produits...

Apparemment pas possible de faire opposition ...qu'en pensez-vous ? Dois-je porter plainte au commissariat? Quelles seraient les conséquences ? Pas envie non plus de partir dans des démarches trop lourdes... Si je ne peux récupérer cet argent...tant pis mais j'aurai aimé savoir quel était le recours possible...

Si vous pouvez m'aider... Merci.

Juliana

Par **Jurigaby**, le **17/10/2007** à **14:09**

Bonjour, s'agissant de l'idée de faire opposition, ce n'est pas la chose à faire.

Les tribunaux détestent quand on essaie de se faire justice sois même..

Porter plainte, oui, mais sur quel fondement? Abus de faiblesse? Cela ne va pas être évident voire quasi impossible à démontrer.

Perso, je ne vois pas trop d'issue possible.